

COMMUNE DE LAPERRIERE-SUR-SAONE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Compte rendu de la précédente réunion : adopté

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013.

Vote à l'unanimité du compte de gestion 2013, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

Vote à l'unanimité.

INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 282 857,81 €

Recettes réalisées : 204 572,78 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 224 621,90 €

Recettes réalisées : 383 890,64 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

Vote à l'unanimité.

Résultat reporté en fonctionnement : 159 268,74 €

Résultat reporté en investissement : - 78 285,03 €

SUBVENTIONS ALLOUEES A DIVERSES ASSOCIATIONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide (sauf pour l'Association Laperriane, 10 voix pour et 1 abstention):

Considérant que les sommes du compte 6574 sont prévues au budget primitif 2014, elles seront détaillées de la manière suivante :

COMPTE 6574 : SUBVENTIONS 2014

ADMR ST JEAN DE LOSNE	150,00 €
ASSOCIATION LAPERRIANE	740,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
ASSOCIATION AUTOMNE MUSICAL EN VAL DE SAÔNE	100,00 €
SPA REFUGE DE JOUVENCE	90,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500,00 €
C.F.A. LA NOUE	200,00 €

TAUX D'IMPOSITION 2014.

Vote à l'unanimité.

* Taxe d'habitation :	6,94 %
* Taxe foncière (bâti)	11,15 %
* Taxe foncière (non bâti)	26,76 %

BUDGET PRIMITIF 2014.

Vote à l'unanimité.

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 116 141,03 € (dont 20 633,00 de reste à réaliser)

Recettes : 136 774,03 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 272 700,03 €

Recettes : 370 749,74 €

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à Madame Marie-Françoise LAY, Chef de Poste de la Trésorerie de Saint-Jean-de-Losne, l'indemnité de conseil et de confection du budget prévue par arrêté interministériel du 16/12/1983.

Cette indemnité couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Le calcul sera effectué conformément à l'article 4 dudit arrêté.

Les crédits nécessaires figurent au Budget, à l'article 622.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET DES DELEGUES SUPPLEANTS.

Jean-Pierre PAGOT, Cyril VACHET-LEBOEUF, Thierry FLEURY délégués titulaires.

Éric GUERITEY, Daniel BILLETTE, Romaric VERNE, délégués suppléants.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

La commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dresser une liste de 24 noms, suivant l'article 1650-1 :

Délégués Titulaires

Délégués Suppléants

SOLLER Jean-Luc (Maire)

RIBEIRO Maryline

PAGOT Jean-Pierre (1^{er} Adjoint)

GAUDIN Nicole

VACHET-LEBOEUF Cyril (2^{ème} Adjoint)

VIROT Fabienne

GUERITEY Valérie

VERNE Romaric

RECEVEUR Bernard

FLEURY Thierry

POUTHIER Frédéric

DELION Carine

GUERITEY Éric

BACLET Marie-Pierre

CETRE Michel

LAVOINE Daniel

FLEURY Pierre

BACLET Frédéric

BACLET Bénédicte

DUCRUEZ Pierre

VACHET-LEBOEUF Paul

BILLETE Daniel

MILLIERE Jean-Michel (Auxonne)

VACHET Alain (St AUBIN-Jura)

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID).

Membre titulaire : Cyril VACHET-LEBOEUF.

Membre suppléant : Thierry FLEURY.

ONF : Destination des coupes 41 et 44.

Délibération de la coupe 41 : rejetée.

Délibération de la coupe 44 : modifiée.

QUESTIONS DIVERSES.

- SDEI : nouvelle convention à venir pour l'entretien et la réparation des bouches à incendie.
- ONF : Problèmes de chenilles vus avec le représentant.

**Le Maire,
Jean-Luc SOLLER**

Destinataires : MM et MMES les Conseillers Municipaux.